



L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE PONT-A-CELLES

RECHERCHE

2 AGENTS CONSTATATEURS (F/H/X)

VOTRE FONCTION

Votre fonction est à la fois une fonction:

- de terrain (constatation des dépôts sauvages, constat des terrains non entretenus, des infractions en matière de stationnement...),
- administrative (rédaction de PV, gestion de procédure...);
- relationnelle (sensibilisation des contrevenants, des citoyens,...).

Vous devrez assurer le respect de réglementations applicables sur le territoire communal en prévenant et constatant les infractions dans le cadre de notre Règlement général de Police communal ainsi qu'en matière de délinquance environnementale, de voirie communale et d'arrêt/stationnement.

Vous participerez à la qualité de vie et à la sécurité de la commune grâce à une démarche positive de sensibilisation auprès de la population.

Dans le cadre de votre fonction, vous développerez une collaboration avec la Police, le fonctionnaire sanctionnateur provincial (FSP), le procureur du Roi ainsi qu'avec les divers services communaux.

VOTRE PROFIL

Vous faites preuve d'initiative, d'autonomie et de rigueur dans l'exécution de votre travail.

Vous êtes organisé(e), polyvalent(e) avec l'esprit d'équipe.

Vous possédez une bonne communication écrite (orthographe) et orale.

Vous êtes capable de vous adapter à une grande variété de situations ou d'interlocuteurs et de gérer des situations conflictuelles.

Vous êtes à l'aise avec l'environnement informatique.

Vous faites preuve de discrétion, de réserve et respecter la confidentialité des données.

NOUS VOUS PROPOSONS

- En fonction de votre profil, soit un contrat à durée indéterminée, soit un CDD avec, éventuellement, possibilité d'un CDI (2 postes sont ouverts);
- A temps plein (38h/semaine) avec une grande flexibilité en terme d'horaire;
- Une rémunération (échelle D4) dont le montant brut de base est de 2.528,64 €, ce montant variant avec l'ancienneté utile à la fonction (avec un maximum de 25 ans), un pécule de vacances à 92% et une prime de fin d'année;
- Des prestations variées dans un environnement professionnel caractérisé par l'autonomie, la confiance, le sens du travail, l'humain, la responsabilité, ...

CONDITIONS D'ACCES

- Avoir son CESS
- Avoir suivi la formation de base d'agent constatateur ou une formation utile en rapport avec la fonction (délinquance environnementale, infractions voirie, infractions en matière d'arrêt et de stationnement)

- En l'absence de l'une des formations mentionnées ci-dessus, pouvoir se prévaloir d'une expérience utile à la fonction intégrant un aspect administratif
- Disposer obligatoirement de son permis B à la date de clôture de l'appel à candidature
- Fournir un extrait de casier judiciaire 595 récent (délivré moins de 3 mois avant la date de clôture de l'appel à candidature)
- Etre dans les conditions APE au moment de l'engagement

MODALITES DE CANDIDATURE

Le dossier de candidatures (lettre de motivation, CV, copie du permis de conduire, du diplôme, le cas échéant des formations suivies ainsi que de l'extrait de casier judiciaire) est à transmettre pour le **31 mai 2023 au plus tard** par mail uniquement (personnel@pontacelles.be).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Mme Nathalie Colson, responsable service RH (071/84.90.79).

Une sélection préalable des candidatures sera faite sur la base du dossier de candidature et seules les candidatures répondant à la condition de diplôme recevront une réponse.



En transmettant votre candidature et les documents annexes sollicités, vous acceptez expressément le stockage et l'utilisation de vos données à caractère personnel par la Commune de Pont-à-Celles. Ces informations seront utilisées de façon sécurisée, conformément au RGPD et uniquement aux fins du recrutement concerné.